

Catégorie « éducation à l'environnement urbain »



Centre social et culturel « Les aïelles » de Roissy-en-Brie (77). Projet d'aménagement d'un espace de jeu « Fitness » en plein air.

Il s'agit d'une proposition très concrète des vingt-quatre élus du conseil municipal des enfants : créer un espace de « fitness » en plein air, dans le parc des Sources, un lieu très fréquenté par les habitants de Roissy tout au long de l'année.



Association Môm'rue Ganne (Paris 75020). Projet de fête dans le quartier Python-Duvernois.

L'association Môm'rue Ganne propose aux enfants des ateliers artistiques et culturels. La fête « L'art et la rue » est le fil rouge des ateliers et donne l'occasion de découvrir les œuvres des enfants exposées dans les cours d'immeubles et le square voisin.

Association Intermède Robinson de Longjumeau (91). Projet « Habiter les espaces ».

L'association Intermèdes Robinson tente de revitaliser les espaces publics et de développer les liens sociaux de proximité par le biais d'ateliers de rue consacrés à la cuisine, au jardinage, à l'art plastique ainsi que par une grande fête de quartier.

Des démarches collectives de projet à soutenir

Le mieux-vivre ensemble en ville est l'affaire de tous. Même si des approches non-spécialistes peuvent sembler parfois trop orientées ou insuffisamment informées, la complexité des problèmes liés à la rue et à l'espace public est telle que tous les avis méritent d'être considérés. Les projets mis en avant par le concours présentent à ce titre plusieurs qualités. Ils sont d'abord l'expression directe de souhaits et d'attentes d'usagers. Ils sont des creusets d'idées très utiles car il n'y a pas toujours, dans la littérature technique, de solutions adaptées à chaque cas, ni assez de liens transversaux entre les différents acteurs institutionnels (aménagement, éducation, culture...). Sans être obligatoirement novateurs, ils proposent des solutions pragmatiques, dont la simplicité pourrait être vue comme un défaut ou un manque d'ambition si elles étaient uniquement portées par la puissance publique. Bien sûr, ils ont leurs limites par défaut de conscience ou de connaissance de certaines contraintes techniques ou financières, mais garantir la faisabilité et la qualité des projets reste malgré tout de la compétence publique.

Le bien-vivre en ville étant tout autant affaire de comportements que d'aménagements physiques, les collectifs porteurs de projets, au-delà de leur capacité de proposition, constituent des relais importants pour permettre aux acteurs publics de convaincre et de justifier des choix nécessaires de réaménagement, mais aussi d'engager ou de faire évoluer des processus éducatifs ou à vocation sociale.

Dans cette relation nécessaire entre collectivités et usagers, le concours « La rue... on partage ! » est un révélateur, un accélérateur de prise de conscience, un mode d'expression qui reste trop rare et trop ponctuel.

Sophie Laurent, Dominique Riou ■

Pour en savoir plus

Associations organisatrices du concours :

- Rue de l'avenir : www.ruedelavenir.com
- Vivacités : www.vivacites-idf.org
- ASSOCIATION ROBINS DES VILLES, *L'enfant et la rue*, Lyon, Certu, 2007.
- BAILLARD Michel, BOUTRY Britta, « Du code de la route au code de la rue » *Vélocité*, n° 90, avr. 2007.
- DAGUIN Alexis, DRUON Philippe (dir.), *La rue autrement*, Arras, CAUE 62, 2008.
- HIRON Benoît, DURAND Jean-François, MARTIN Samuel, *Les zones de circulation particulière en milieu urbain : aire piétonne, zone de rencontre, zone 30 - décret 2008-754 du 30 juillet 2008, décret 2010-1581 du 12 décembre 2010*, Lyon, Certu, 2011.
- LOISEL Anne, « Actions urbaines participatives : les courants alternatifs imposent leur tempo », *Ecologik*, n° 17, oct.-nov. 2010.
- TERRIN Jean-Jacques (dir.), *Le piéton dans la ville : l'espace public partagé = Walking in the city : sharing public space*. Paris, Parenthèses, 2011.
- VATOV Marie-Christine, CATTIAUX Séverine, ROBISCHON Christian, « Espaces publics : le ciment de la ville », *Traits urbains*, n° 12, janv.-fév. 2007.

Directeur de la publication
François Dugeny
Directrice de la communication
Corinne Guillemot
Responsable des éditions
Frédéric Theulé
Rédactrice en chef
Marie-Anne Portier
Maquette
Vay Olivier

Diffusion par abonnement
80 € par an (= 40 numéros) - 3 € le numéro
Service diffusion-vente
Tél. : 01 77 49 79 38
www.iau-idf.fr
Librairie d'Île-de-France
15, rue Falguière 75015 Paris
Tél. : 01 77 49 77 40
ISSN 1967 - 2144



Note rapide

Territoires
Habitat
Économie
Gestion locale
Outils/méthodes
Société
Environnement

Mobilité

N° 580 - novembre 2011
www.iau-idf.fr

« La rue... on partage ! », une démarche ouverte pour révéler attentes et projets



Photo : Anne Faure

L'amélioration de la qualité de vie en ville et le partage de l'espace public sont au cœur de nombreuses préoccupations citoyennes. Le concours « La rue... on partage ! », lancé par les associations Rue de l'Avenir et Vivacités, a pour objectif de révéler des projets et de les aider à se concrétiser.

La délégation régionale Île-de-France de Rue de l'Avenir a lancé, en septembre 2010, son concours « La rue... on partage ! », en collaboration avec l'association Vivacités Île-de-France. Ce concours visait les initiatives collectives porteuses de projets sur les thèmes de l'apaisement de la circulation, de la promotion des modes actifs, des personnes à mobilité réduite, de la revalorisation des espaces publics et de la vie des quartiers. Vingt-huit dossiers ont été

déposés dans les deux catégories du concours, « aménagements urbains » et « éducation à l'environnement urbain », et douze retenus pour la deuxième étape. Originalité de ce concours, les porteurs de projets sélectionnés ont pu bénéficier des conseils d'un expert pour finaliser leur dossier et se préparer au jury final, qui s'est tenu le 30 mai 2011 à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France (IAU îdF). Les cinq lauréats ont reçu chacun une subvention de mille

euros pour la promotion de leur projet. Toutes les équipes ont obtenu une légitimation qui devrait leur permettre d'attirer plus aisément l'attention des décideurs publics.

L'implication de l'IAU îdF

À travers nombre de ses travaux, l'IAU îdF a, de longue date, développé une expertise importante sur ces questions d'aménagements et de partage multimodal de l'espace public de voirie. C'est à ce titre que l'Institut a été sollicité par Rue de l'Avenir pour intervenir dans le cadre du concours « La rue... on partage ! », au stade de son élaboration puis en accompagnement de deux des projets sélectionnés. Il a apporté en outre une aide logistique dans les domaines de l'organisation des jurys et de la communication.

La rue partagée, éléments de problématique

Il y a peu, le 30 juillet 2008, un nouveau concept a été introduit dans le code de la route, celui de « zone de rencontre ». Il se place entre « l'aire piétonne » et « la zone 30 » pour mieux gérer l'espace public de voirie en faveur des modes actifs et d'une circulation automobile apaisée.

C'est le signe manifeste d'un changement de paradigme, qui fait suite à des prises de conscience successives en lien avec l'avènement des plans de déplacements urbains portés par les lois sur l'Air de 1996 et Solidarité et Renouvellement urbain de 2000.

La ville ne doit plus s'adapter à l'automobile et le « code de la rue » pourrait un jour remplacer en milieu urbain le code de la route. Pour des raisons patrimoniales ou fonctionnelles, ce sont les centres-ville qui semblent aujourd'hui les plus propices à cette mutation. Mais il est intéressant de savoir comment ces concepts en faveur d'un rééquilibrage modal de la voirie peuvent aussi s'appliquer, se généraliser, sur des espaces moins symboliques et peser ainsi sur les pratiques de mobilité comme, plus largement, sur les pratiques de vie en ville.

Catégorie « aménagements urbains »



LAURÉAT



LAURÉAT



Association « La Vie à Vélo » de Veneux-les-Sablons (77). Expérimentation d'aménagement « à coûts modérés ».

Vitesses excessives, traversées piétonnes peu sûres, trottoirs absents, la situation est chaque matin tendue dans cette petite commune de 4500 habitants au cadre pourtant privilégié. Afin de relancer la pratique des modes actifs et d'améliorer la qualité de vie pour tous, l'association « la Vie à vélo », co-animatrice de l'Agenda 21, propose d'agir rapidement en expérimentant des dispositifs légers à coûts modérés (peinture, plots...) permettant d'assurer la sécurité des cyclistes et des piétons, notamment pour l'accès à l'école.

Conseil de quartier Clignancourt-Jules-Joffrin (Paris 75018). « La rue à l'en-[vert] ».

Le projet « La rue à l'en-[vert] » est parti d'une idée simple : la rue du Poteau, déjà fermée à la circulation le dimanche, ne pourrait-elle pas aussi, le temps d'une journée, être complètement dégagee des véhicules en stationnement ? Au programme de cette journée, sont inscrits une multitude d'animations et des espaces ludiques et de détente. Mais il s'agit au fond d'amener les habitants et les pouvoirs publics à repenser l'espace et repousser les limites admises.

Association « Maisons Lafitte Développement Durable » (78). Actions de sensibilisation en faveur des modes actifs autour des établissements scolaires du quartier Saint-Nicolas.

Le projet porte sur l'amélioration du partage de la rue et sur le développement des modes actifs autour des établissements scolaires. L'association propose un programme avec deux volets complémentaires : d'une part des aménagements de voirie et la relance de pédibus, d'autre part un volet communication, sensibilisation en direction des élèves, de leurs parents et des enseignants, mais aussi des riverains.

« Amicale des locataires Amiral Roussin » (Paris 75015). Projet de création de cheminements pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite square Adolphe-Chérioux.

Le projet vise la réalisation d'un cheminement en faveur des personnes à mobilité réduite, mais aussi des autres usagers de l'espace public, sur un itinéraire pentu dans la traversée du square Adolphe-Chérioux dans le 15^e arrondissement, itinéraire très fréquenté car à proximité de nombreux services ouverts au public (mairie, sécurité sociale, tribunal d'instance) et des lignes de transports en commun.



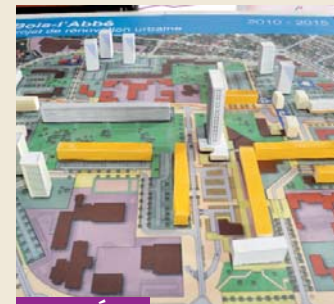
Catégorie « éducation à l'environnement urbain »



LAURÉAT



LAURÉAT



LAURÉAT



Association « Agir solidairement pour le quartier Popincourt » et le conseil de quartier République-Saint-Ambroise (Paris 75011). Projet de trame verte entre l'îlot Bréguet et l'espace Truillot.

L'association a profité d'une opération de renouvellement urbain pour travailler sur un projet de trame verte. Ses propositions se concentrent autour de trois volets : les circulations douces, le développement des espaces végétalisés et la diversification économique du quartier. Son point fort est la volonté de réfléchir en concertation avec la population et avec les professionnels du quartier.

« Ateliers de la nature » avec « Jardins partagés » (Paris 75019). Opération « Chemins de jardins ».

« Chemins de jardins » est une journée portes ouvertes autour de neuf « jardins partagés » du 19^e arrondissement de Paris dans le but de faire découvrir au plus grand nombre l'univers de ces jardins et les enjeux liés à la biodiversité en ville. Le collectif a conçu plusieurs supports de communication et a aussi réfléchi aux accessibilités tout-public, avec le souci de transmettre cette expérience et ce savoir-faire à d'autres.

Collège Sainte-Marie de Meaux (77). « Regards croisés sur les incivilités dans différents quartiers meldeois ».

En partenariat avec la ville de Meaux, sept collégiennes se sont portées volontaires pour participer à une démarche citoyenne visant à dénoncer les petites et grandes incivilités constatées dans l'espace public, en particulier celles qui bloquent les cheminements des piétons et usagers de fauteuils roulants. Ces élèves, appareil photographique à la main, ont parcouru les rues en fauteuil roulant. Elles ont réalisé un diaporama et des affiches, supports pour une exposition itinérante dans les centres socio-culturels municipaux.

Collège Elsa Triolet de Champigny-sur-Marne (94). « Intégrer les jeunes dans la rénovation de leur quartier ».

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain dont fait l'objet le quartier du Bois-l'Abbé, à Champigny, des élèves du collège Elsa Triolet, encadrés de leur professeur de technologie sont devenus des acteurs de ce changement. Afin de créer leur propre maquette du quartier tel qu'ils le souhaitent, ils ont pu participer à plusieurs visites de terrain et rencontrer les architectes, les représentants de différents corps de métiers, ainsi que les bailleurs.

Les enseignements

L'analyse transversale des projets finalistes, de leurs objectifs, de leur contenu comme de leur portage, permet de faire ressortir plusieurs éléments révélateurs de l'intérêt de ces démarches citoyennes.

Deux fondements : les modes actifs et la qualité de vie

Deux grandes familles de problématiques sont à l'origine des douze projets finalistes du concours :

- Celle de l'attractivité des modes actifs qu'utilisent piétons, personnes à mobilité réduites (PMR) et cyclistes (partage de l'espace de la rue, sécurité des cheminements, accessibilité, lisibilité...).
- Celle de la qualité de l'espace public, permettant le « vivre ensemble » (échanges sociaux et sens civique, jardins et espaces verts, qualité et propreté, nature en ville en général).

De la rue à la ville

Tous les projets portent sur des secteurs urbains, mais les périmètres concernés sont de nature et de taille variables : dans

certain cas très localisés, sur une rue ou une portion de rue, dans d'autres cas à l'échelle d'un quartier, notamment autour d'un ou plusieurs établissements scolaires, la question des accès à ces établissements revenant dans plusieurs projets. Parfois, la réflexion porte sur une ville entière. Ou encore, partie d'une problématique localisée, elle est étendue ensuite au reste de la commune.

Des propositions entre aménagement et pédagogie, long terme et événementiel

La nature des propositions est diverse, mais trois grandes familles se dessinent :

- Une première porte sur des aménagements de l'espace public (itinéraires et traversées de carrefour) et sur l'organisation de services de mobilité (de type pédibus), à travers une approche que l'on pourrait qualifier de « traditionnelle ». Avec quelques propositions innovantes cependant, comme celle de réaliser des aménagements « à coûts modérés », légers et modulables.

- Une seconde prévoit des actions de sensibilisation et d'éducation ainsi que de développement du sens civique. Ces actions sont à destination soit des jeunes, dans le cadre scolaire, souvent à l'initiative d'un professeur, soit de toutes les populations qui cohabitent dans un même espace contraint, notamment autour d'établissements scolaires : élèves et enseignants, parents, riverains, automobilistes en transit. Elles passent par le recueil de témoignages, le reportage, les expositions, la réalisation de plaquettes ou bien encore des ateliers avec des professionnels de l'aménagement...
- Une troisième passe par l'événementiel et vise à donner une autre image et un autre vécu de l'espace public, en particulier de la rue, en testant de nouvelles fonctions et en repoussant les limites habituelles, à travers une approche festive et ludique : balades urbaines, quizz, jeux, animations...

Beaucoup de projets combinent finalement ces familles, l'action ponctuelle permettant de communiquer et faire connaître l'action à long terme, l'action d'éducation s'appuyant sur un événement, une fête de quartier...

Cadre et acteurs

Les projets finalistes sont portés par le milieu associatif, les conseils de quartiers, les conseils de classes (à l'initiative d'un professeur ou non), puisque c'est à ce public que s'adresse le concours. Parfois l'initiative a été prise par une seule association, puis a été relayée et développée avec d'autres.

Certains de ces projets sont également réalisés en collaboration étroite avec la puissance publique, qu'il s'agisse de la commune, de la sphère scolaire... et/ou s'inscrivent dans une démarche existante, nationale ou locale (Agenda 21, Paris Respire, Parking Day*, projets de développement ou de renouvellement urbain...). On note une nette différence dans les retours d'expérience entre les initiatives purement associatives et celles qui sont « coportées » par une structure publique : ces dernières acquièrent plus rapidement de la visibilité et débouchent plus facilement sur des réalisations concrètes.